

# LE TRÉ\$ORIER

Volume 18 Numéro 2

Association des gestionnaires financiers municipaux du Québec

JANVIER 2005

## CONSEIL D'ADMINISTRATION 2004 - 2005

- *Présidente* -

Martine Vallières, CA  
Ville de Beloeil

- *1er Vice-président* -

François Poulette, CGA, MA  
Ville de Sherbrooke

- *2e Vice-présidente* -

Lyne Ouellet, CGA  
Ville de Saguenay

- *Secrétaire* -

Vincent Vu  
Ville de Lévis

- *Trésorier* -

Pierre Bouchard  
Ville de La Tuque

Administrateurs et  
administratrices

Gilles Belisle, CGA  
Ville de Drummondville

Céline Bussièrès, CGA  
Ville de Pincourt

André côté, CA  
Ville de Gatineau

Sylvie Jean

Ville de Pont-Rouge

Janick Lemieux

Ville de Longueuil

Jean Mignault, CA

Ville de Québec

Gaétan Vandal, CA

Ville de Laval

Adjointe administrative

Nathalie Deneault

## MOT DE LA PRÉSIDENTE

Chers membres et collègues,

Pour ceux et celles qui n'ont pu assister à notre colloque annuel qui se tenait à Bromont en septembre dernier, je me présente, Martine Vallières, votre nouvelle présidente. C'est avec joie que j'ai accepté ce mandat lors de l'assemblée générale annuelle. Je considère par contre que c'est avant tout un travail d'équipe composée de tous les membres du conseil d'administration qui vous représentent.

Ainsi, c'est avec regret que nous disons au revoir à Claude Gingras, qui a oeuvré de nombreuses années au sein du conseil et sur différents comités. Heureusement, Claude, nous savons que nous te reverrons aux formations et au colloque annuel. Merci encore.

Madame Micheline Rudelish a quitté elle aussi le conseil en cours d'année bien malgré elle. Merci aussi.

Nous avons donc deux postes à combler et c'est avec plaisir que Monsieur André Côté et Madame Sylvie Jean (nouvelle recrue chez nous) ont joint les rangs de notre conseil d'administration. Bienvenue à vous deux.

Le 28 octobre dernier se tenait justement la première réunion de notre nouveau conseil d'administration. Madame Lyne Ouellet était de retour après plusieurs mois d'absence. Elle a chaleureusement accepté le poste de vice-présidente et sera à nouveau active sur plusieurs comités. Tous les autres membres ont accepté d'être reconduits dans leurs fonctions.

En ce qui concerne notre représentation sur les différents comités, vous trouverez sur le site internet la répartition des membres du conseil siégeant sur chacun de ces comités. N'hésitez pas à communiquer avec nous pour tout commentaire concernant les sujets traités à l'intérieur de ces comités.

Visitez donc le [www.agfmq.com](http://www.agfmq.com) pour tous les détails.

Bon retour des Fêtes et souhaitons-nous une super année.

À la prochaine!

La présidente, MARTINE VALLIÈRES, CA

## SOMMAIRE

Mot de la présidente ..... 1

Nouveaux membres ..... 1

Nouvelles du Comité  
consultatif sur les finances  
municipales ..... 2

Les indicateurs de gestion ..... 3

Nouvelle du groupe de travail sur  
le certificat de disponibilité de  
crédits..... 3

Riche comme Crésus ..... 4-5

Un cadre de référence pour les devis  
à obligation de performance ..... 6

Colloque 2004 - Un succès ..... 6

## BIENVENUE AUX NOUVEAUX MEMBRES

L'ASSOMPTION - Caroline Ratelle

LAVALTRIE - Réjean Nantais

LÉVIS - Annie Bergeron

LÉVIS - Marcel Rodrigue

MONTREAL - Claire Vassart

MONTRÉAL - Hanh Tran

MONTRÉAL - Anne-Marie Marcotte

PONT-ROUGE - Sylvie Jean

SAINT-APOLLINAIRE - Martine Couture

SAINTE-CATHERINE - Lyne Rivard

STE-MARTHE-SUR-LE-LAC - Marie-France Potvin

ST-FAUSTIN-LAC-CARRÉ - Lucie M. Drolet

VAUDREUIL-DORION - Michèle Dupras

VICTORIAVILLE - Yves Fréchette



281, rue St-Paul Est, 2e étage Montréal (Qc) • H2Y 1H1  
Téléphone : (514) 499-1130 • Télécopieur : (514) 499-1737  
Courriel : [agfmq@agfmq.com](mailto:agfmq@agfmq.com) • Site web : [www.agfmq.com](http://www.agfmq.com)

Lors de la réunion du 5 novembre dernier, M. Roger Galipeau, président du comité organisateur du congrès 2006 de la Government Finance Officers Association (GFOA) a présenté les normes et les politiques administratives et budgétaires recommandées par la GFOA.

Depuis l'an dernier, de nombreuses discussions portent sur l'obligation imminente pour le monde municipal de suivre les normes comptables de l'ICCA pour le secteur public. D'ailleurs, un exposé sondage de l'ICCA est sur le point d'être rendu public qui proposera que les municipalités devront se conformer aux normes de l'ICCA pour le secteur public pour tout exercice débutant après avril 2005. À défaut de suivre les normes, le rapport du vérificateur devrait comporter au minimum une réserve. Le comité consultatif suivra de très près l'évolution de ce dossier et des discussions ont lieu avec l'ICCA.

Il a été entendu que nous devons nous conformer aux normes de l'ICCA mais que les changements se feront progressivement. Un inventaire des modifications à faire a été préparé et sert de base aux travaux des différents comités.

Les points principaux ont les échéanciers suivants :

Taxes spéciales	Année 2005
Reflet comptable	Année 2005
Créance à long terme	Année 2006
Périmètre comptable	Année 2007
Régime de retraite	Année 2007
Avantages postérieurs à l'emploi	Année 2007

Aucun échéancier n'a été prévu pour la présentation des résultats selon le concept de l'ICCA. Cette nouvelle présentation s'éloigne du modèle actuel basé, surtout, sur la taxation (éléments taxés). Un examen rigoureux devra être fait pour en analyser toutes les implications et en avoir une bonne compréhension.

Les changements en 2005 et 2006 impliquent les éléments suivants :

Taxes spéciales

Modifications du critère de constatations afin de rapprocher le revenu et la dépense

Reflet comptable

Précisions sur le moment de comptabilisation des décisions.

Entres autres, l'utilisation du surplus pour une dépense spécifique reliée aux activités financières se comptabilisera à l'état des activités financières en fonction de la comptabilisation de la dépense. Si la dépense n'est pas réalisée à 100 % dans l'année, le surplus en regard de la partie non réalisée sera présenté comme surplus accumulé affecté au 31 décembre. Cette règle ne s'applique que pour une utilisation du surplus pour une dépense spécifique. C'est aussi un élément à tenir compte dans votre projection des résultats de 2005 et dans la comptabilisation de l'utilisation des surplus.

De plus, l'utilisation du surplus pour une activité d'investissement se comptabilisera comme source de financement dès l'autorisation de la dépense.

Créance à long terme

Cette règle couvre les subventions encaissées à long terme et les cessions de terrains encaissables à long terme. Dans les deux cas, le revenu se comptabilisera à 100 % dans l'année de la transaction selon la comptabilité d'exercice. Ainsi, le moment de l'encaissement ne sera plus considéré.

Cette norme comprend les subventions perçues en fonction du service de dette.

Tous ces changements comptables et ceux déjà en vigueur depuis l'an 2000 ont un impact sur le pouvoir d'emprunt temporaire des municipalités (Ex éléments payés et non taxés; Autres actifs (dépenses d'élection, etc.) ou éléments inclus aux revenus et perception à long terme; subvention ou cession d'actif encaissable à long terme). Des changements législatifs sont en préparation pour régulariser la situation. L'échéancier de ceux-ci est le printemps 2005.

Nous continuons à suivre ces dossiers de près pour vous et nous vous tiendrons informer de leur évolution.

Si vous avez des commentaires sur ces sujets, n'hésitez pas à nous les communiquer.

Gaétan Vandal - Représentant de l'AGFMQ



**FINANCIERE  
BANQUE NATIONALE**

Le 20 octobre dernier, 780 municipalités sur 1 125 avaient transmis au MAMSL leurs résultats s'appliquant aux 19 indicateurs de gestion obligatoires. J'espère que vous êtes du nombre; sinon il est toujours temps de bien faire !

En parallèle, la Table sur les indicateurs reprend du service pour la phase IV. Cette dernière devrait se terminer le 30 juin prochain avec le dépôt d'un rapport. Le mandat de cette phase est le suivant :

- La reddition de compte avec l'analyse des résultats et la formation aux élus
- L'optimisation des indicateurs et la poursuite de l'implantation
- Le plan de développement pour le volet des ressources humaines

De plus, le 20 janvier 2005, il devrait y avoir une journée de rétroaction sur les indicateurs de gestion. Les directeurs généraux et les responsables des indicateurs des villes ayant participé au banc d'essai en 2001 seront invités à Trois-Rivières pour participer à des ateliers où on fera un retour sur les indicateurs obligatoires.

Comme vous pouvez le constater, il y a encore du pain sur la planche. La prochaine rencontre de la Table sur les indicateurs est prévue le 13 janvier prochain.

Pour tout commentaire sur le sujet, n'hésitez pas à me les faire parvenir par le biais de notre Association.

Votre représentante à la Table,

MARTINE VALLIÈRES, CA

## NOUVELLES DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LE CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉS DE CRÉDITS

La dernière rencontre, ayant eu lieu à la fin de juin 2004, portait essentiellement sur les éléments à inclure au règlement sur le contrôle et le suivi budgétaire que chaque municipalité devra adopter, sur la préparation d'un modèle de rapport périodique et sur les changements législatifs à faire incluant une mesure transitoire.

Ces éléments doivent être élaborés afin qu'un outil de gestion soit disponible pour les municipalités et que les critères minimums de contrôle et de suivis budgétaires soient intégrés au règlement municipal.

L'échéancier à ce jour prévoit des changements législatifs au printemps 2005.

À noter que ces changements n'aboliront pas le certificat de disponibilité de crédits mais l'adapteront aux systèmes modernes de contrôle et d'imputation propre à chaque municipalité. La résolution octroyant un contrat ne sera valide que si un certificat a été émis en respect du règlement de contrôle et suivi budgétaire.

Nous vous tiendrons au courant en 2005 de l'avancement de ce dossier

Gaétan Vandal  
Représentant de l'AGFMQ



Gervais Parent - Service à la clientèle  
M2e Solutions inc.  
Une filiale de la Société GRICS  
Téléphone : (514)251-3700, poste 3606 - Télécopieur : (514)251-3920  
Courriel : parentg@m2e.qc.ca

### Crésus :

Je regarde, un peu distrait, par la fenêtre de mon bureau. En fait, je suis à la recherche de l'équilibre budgétaire de ma municipalité...

Tiens, mais qui donc laisse allumer l'éclairage extérieur de son immeuble en une journée aussi ensoleillée ? En tout cas, il faut être culotté : période de l'année ou les journées raccourcissent, bientôt les froidures extrêmes, le tout entraînant une consommation d'énergie débridée.

Bon, il faut retourner à la préparation budgétaire.

Ouais, dans ce cas là aussi, la consommation est à la hausse alors que les revenus sont plutôt stagnants.

### Helios :

Saviez-vous, qu'en moyenne, une municipalité consacre près de 4,4 % de son budget d'opération à sa facture d'électricité ? En fait, c'est davantage plusieurs centaines de factures dont il est question !

La Ville de Chambly, par exemple, reçoit annuellement 546 factures alors que celle de Saint-Jean-sur-Richelieu plus de 2 600.

Maintenant, comment s'assurer qu'aucune erreur n'a été faite par Hydro-Québec dans ces milliers de factures ? En fait, il n'y a pas trente-six façons, il faut examiner chacune des factures afin de s'assurer de l'exactitude de la tarification utilisée. Qui plus est, l'idéal serait de connaître toute la réglementation tarifaire d'Hydro-Québec afin de vérifier que les conditions contractuelles (tarifs, minimum souscrit, etc.) sont optimales pour votre municipalité et ainsi vous assurer que vous payez votre énergie le moins cher possible...

Car, la démonstration en a été faite, il y a sans doute des économies à réaliser en vérifiant soigneusement vos factures d'électricité.

Mais, qui a le temps nécessaire et les connaissances voulues pour se prêter à un tel exercice ?

Certainement pas vous...

La bonne nouvelle est qu'il existe un logiciel permettant de faire la gestion énergétique pour vous et votre municipalité : **HELIOS**.

Le logiciel passe chacune des factures à travers un processus de vérification détaillé pour s'assurer de l'exactitude de la facture et vous alerter de toute déviation des tendances historiques ou prévues.

Un système expert, qui connaît tous les règlements tarifaires des utilités publiques, produit automatiquement et, au moment opportun de l'année, les recommandations pertinentes pour changer les conditions contractuelles vous permettant de minimiser vos coûts d'énergie.

### Crésus :

Ça me semble trop beau pour être vrai ! Le logiciel HELIOS doit coûter plus cher que les économies réalisées ?

### Helios :

Pas du tout, une enquête auprès de la clientèle révèle que 92 % des clients récupèrent leur investissement dans le logiciel en moins d'un an !

En fait, l'économie moyenne mesurée est de 1 % de votre facture d'énergie, car HELIOS est aussi en mesure de traiter les factures émises par Gaz Métro.



### Crésus :

Mais, alors, c'est que ce logiciel «système expert» doit être très complexe et donc difficile à utiliser !  
Helios :

Le logiciel allie convivialité et performance afin de vous permettre d'atteindre facilement vos objectifs de réduction des coûts d'énergie.

HELIOS peut produire les rapports des comptes payables, redistribuer les coûts aux différents postes comptables, et effectuer des projections de coûts basées sur les consommations antérieures. Différents rapports de gestion sont aussi disponibles, de même que des outils de simulation et optimisation : préparer vos budgets sera des plus simples !

De plus, un module de récupération électronique des factures d'Hydro-Québec est aussi disponible : pour éviter toutes les saisies de données, chargez vos factures en lot.

Prêt à aller encore plus loin? Certains de nos clients poussent l'intégration jusqu'à transférer les factures validées depuis HELIOS vers leur système de comptes à payer. Plus aucune manipulation de factures d'Hydro-Québec !

### Crésus :

Ben ça alors...

### Helios :

N'hésitez pas à communiquer avec nous. Nous sommes distributeur autorisé pour le marché municipal québécois.

Plusieurs municipalités sont déjà clientes. À titre d'exemple, voici les commentaires de certains de vos collègues :

M. François Ménard, chef de service des biens immobiliers à Lévis

«J'utilise HELIOS depuis plus de 5 ans, et il me permet de payer mes factures à temps : plus de 5 000 000 \$ de factures par année ! Je peux aussi payer en toute confiance, puisque j'ai accès à l'historique des années précédentes. HELIOS me simplifie la tâche et me permet de transférer la responsabilité administrative. Je ne vérifie que les grands écarts et les exceptions.»

M. Jacques de Guise, ing., gestion de l'énergie, direction des immeubles à Montréal  
«C'est un excellent outil de simulation qui nous aide à trouver le point optimal du moindre coût de l'énergie.

HELIOS nous aide à déterminer la puissance souscrite optimale et, également, nous permet, en tout temps, de savoir où on en est, soit l'historique. Les factures que nous recevons totalisent près de 15 000 000 \$ par année.»

M. André Girard, technicien administratif aux immeubles à Saguenay

«Dans la nouvelle Ville, nous recevons plus de 6000 factures pour un budget annuel de près de 5 000 000 \$ : c'est du volume ! Depuis deux ans, j'utilise HELIOS surtout pour trouver l'information par type d'énergie, par compte, par regroupement de comptes. Je peux rapidement avoir de l'information générale ou spécifique, par exemple, pour le Pavillon Notre-Dame en 2003-2004.»

Nous vous invitons à communiquer avec nous si vous désirez de plus amples informations sur les avantages d'HELIOS.



### *Pour faciliter l'utilisation de cette formule contractuelle prometteuse.*

Les contrats avec Devis à obligation de performance (DOP) sont récents dans le paysage des appels d'offres au Québec. Bien que ce type de contrats se profile de plus en plus comme une solution incontournable pour les municipalités, ils sont encore peu utilisés puisque méconnus. La Ville de Laval, le CERIU et le MAMSL ont mis en oeuvre un cadre de référence pour les DOP qui servira à promouvoir l'utilisation de ceux-ci en permettant aux donneurs d'ouvrage de mieux comprendre les pourquoi et les comment de ce nouvel outil et en les guidant dans l'élaboration de leurs propres devis.

Contrairement aux cahiers de charges et devis techniques traditionnels dont les spécifications précisent «comment faire», les DOP offrent des clauses descriptives qui indiquent «quoi faire». Les besoins sont définis en termes de résultat attendu plutôt que sous forme de solution technique prédéfinie.

Avec un DOP, l'entrepreneur conçoit et construit un projet et en garantit le niveau de performance suivant des indicateurs préétablis. C'est le mode de réalisation où le maître de l'ouvrage, sous la base d'un Devis à obligation de performance, demande des propositions à des entrepreneurs ou des promoteurs afin qu'ils lui soumettent un projet détaillé avec des critères de conception, plan et devis. La rémunération se fait soit par un prix forfaitaire ou, dans la majorité des cas, par un coût de loyer mensuel pour une période donnée auquel terme le maître de l'ouvrage reprend en main l'exploitation dudit ouvrage.

Les DOP encouragent l'innovation, le développement d'expertise et la compétitivité des sociétés de génie-conseil qui doivent rivaliser d'ingéniosité pour offrir la solution la plus efficace et la mieux adaptée aux besoins spécifiques du projet. Enfin, les municipalités n'ont plus à assumer seules la recherche de solutions et peuvent se consacrer entièrement à la bonne gestion de leurs infrastructures.

Le document sur les DOP produit par le CERIU, vise à faire le tour de la question, il portera sur la compatibilité du concept de contrat de performance avec les lois existantes, sur les exigences fonctionnelles, sur les définitions des besoins et sur les indicateurs de performance relatifs aux volets : voirie urbaine, aqueduc, égouts et ouvrages d'art. Il traitera également du maintien et du suivi de la performance, de la garantie de la performance (caution d'entretien) et de l'implantation des contrats de performance.

La cadre de référence psur les DOP aura assurément des répercussions dans la pratique de tous les intervenants du secteur des infrastructures urbaines. C'est pourquoi le CERIU s'est entouré de personnes compétentes provenant d'universités, de villes, de l'industrie de la construction, du milieu juridique et d'associations diverses pour élaborer un projet concret, pratique et utile.

Le projet a fait l'objet d'une présentation à INFRA 2004 qui s'est tenue les 15, 16 et 17 novembre derniers à Montréal.

## COLLOQUE 2004 AU CHÂTEAU BROMONT... UN SUCCÈS !

Bonjour à tous et à toutes.

Peut-être étiez-vous de ceux et celles qui ont participé au dernier colloque de l'Association qui s'est déroulé au Château Bromont en septembre 2004.

Nous espérons que cet événement fut pour vous une occasion d'enrichissement, de réflexion et d'échanges avec vos collègues et partenaires du monde municipal. Selon les commentaires recueillis, vous semblez avoir bien apprécié les activités et ateliers offerts.

Ce succès, nous le partageons, entre autres, avec nos principaux commanditaires, Financière Banque Nationale et M2E, une filiale de la Société GRICS et nos commanditaires réguliers, Banque Nationale du Canada, Bell Canada, Konica Minolta Québec, La Capitale, Morneau Sobeco, Novicom 2000 inc., Optimum, P.G. Mensys systèmes d'information, RBC Dominion valeurs mobilières, Samson Bélair Deloitte & Touche, Les Services Actuariels SAI inc., Québec Télécommunication inc. et Xactec Technologies inc. qui apportent, certains depuis plusieurs années, leur soutien aux activités de votre Association.

Par ailleurs, nous vous annonçons que nous sommes à préparer le programme 2005 et que le colloque se tiendra les 11, 12, 13 et 14 septembre prochain au Manoir St-Sauveur dans les Laurentides. Si vous avez des suggestions quant aux ateliers que vous aimeriez recevoir, n'hésitez pas à nous en informer. Le programme complet vous sera acheminé au début du printemps.

Au plaisir de vous rencontrer à St-Sauveur en septembre 2005 !

Pierre Bouchard, coordonnateur